

Réforme de la Loi 101;

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT ÊTRE PARTENAIRE DU QUÉBEC

OTTAWA, le 13 mai 2021 — Le député de Montarville et porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères, M. Stéphane Bergeron, est intervenu à la Chambre des Communes, le 13 mai dernier, pour s'enquérir de la volonté de collaboration du gouvernement libéral, suite au dépôt, à Québec, du projet de loi visant à renforcer les mécanismes de protection de la langue française, particulièrement par rapport à l'application des dispositions de la Loi 101 aux entreprises de compétence fédérale.

«Le Québec réitère aujourd'hui son intention d'assujettir les entreprises de compétence fédérale à la Loi 101. Il répond ainsi à la volonté unanime de l'Assemblée nationale du Québec et une demande de tous ses Premiers ministres vivants. Ottawa s'y est toujours opposé, mais, cet automne, le gouvernement libéral a enfin reconnu qu'il devait "protéger et promouvoir le français au Québec. Le gouvernement va-t-il donc collaborer avec le Québec pour faire appliquer la Loi 101 aux entreprises de compétence fédérale?», a d'abord demandé M. Bergeron.

Bien que la ministre responsable des langues officielles ait reconnu l'importance de protéger la langue française, elle s'est bien gardée de répondre à la question concernant l'application de la Loi 101 aux entreprises de compétence fédérale. Le député de Montarville est donc revenu à la charge pour s'enquérir de l'état d'esprit du gouvernement fédéral quant au projet de loi 96 déposé à l'Assemblée nationale du Québec: «Ce gouvernement a reconnu le recul du français au Québec et la nécessité d'agir pour promouvoir notre langue. Ça devrait donc être une bonne nouvelle que de voir le Québec déposer une réforme linguistique, l'une des plus ambitieuses depuis quatre décennies. Le gouvernement doit donc s'engager à être un partenaire du Québec dans l'application de son projet de loi 96. Évidemment, la première façon d'aider, c'est de ne pas nuire. Le gouvernement promet-t-il qu'il ne participera à aucune contestation de la loi 96 du Québec, ni directement, ni financièrement?», s'est finalement interrogé Stéphane Bergeron, sans guère plus de clarté de la part du gouvernement Trudeau quant à ses intentions au sujet de ce projet de loi.

– 30 –

Source: Mathieu Auclair, agent de communication
Bureau du député Stéphane Bergeron
@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)